

Amundi

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense cedex
SA au capital de 8 320 000 euros
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale
Amundi
91-93 boulevard Pasteur
75015 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Amundi relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation non cotés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2022, la valeur nette des titres de participation non cotés inscrite au bilan s'élève à 6,5 milliards d'euros et est détaillée dans la note 6 des notes annexes aux états financiers annuels.</p> <p>Comme indiqué dans la note 2.2 des notes annexes aux états financiers annuels, les titres de participation sont enregistrés à leur prix d'acquisition. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur d'acquisition.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres ou la conjoncture économique.</p> <p>Compte tenu de la part de jugement par la direction intervenant dans le choix des méthodes de détermination de la valeur d'utilité, d'une part, et dans les hypothèses sous-tendant ces méthodes, d'autre part, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation non cotés constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- actualiser par entretien notre compréhension des procédures mises en place par la société Amundi afin d'évaluer les titres de participation non cotés;- contrôler la permanence des méthodes utilisées dans la détermination des valeurs d'utilité des titres;- contrôler, par sondages, les agrégats financiers retenus dans l'estimation de la valeur d'utilité des titres en les rapprochant des bilans et comptes de résultat de clôture des participations évaluées;- comparer, le cas échéant, les niveaux de multiples retenus dans les calculs de valeur d'utilité avec des benchmarks externes;- enfin, pour les titres dont la valeur d'utilité estimée s'est avérée être inférieure au prix d'acquisition, examiner la cohérence des dépréciations comptabilisées avec le calcul des valeurs d'utilité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général délégué.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Amundi par votre assemblée générale du 16 novembre 1989 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2021 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la trente-quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la deuxième année, dont respectivement vingt-six années et deux années depuis que la société est devenue un établissement de crédit.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre

l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 31 mars 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Laurent Tavernier

 *Agnès Hussherr*

 *Jean Latorzeff*

Laurent Tavernier

Agnès Hussherr

Jean Latorzeff

7. ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

7.1 COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Opérations interbancaires et assimilées		2 154 818	3 402 087
Caisse, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées	5		
Créances sur les établissements de crédit	3	2 154 818	3 402 087
Opérations avec la clientèle	4	241 931	299 509
Opérations sur titres		1 509 915	1 978 985
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	193 355	196 212
Actions et autres titres à revenu variable	5	1 316 560	1 782 773
Valeurs immobilisées		6 780 869	6 701 825
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	231 966	155 139
Parts dans les entreprises liées	6-7	6 548 874	6 546 646
Immobilisations incorporelles	7		
Immobilisations corporelles	7	29	40
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8	70 986	16 662
Comptes de régularisation et actifs divers		419 229	475 894
Autres actifs	9	382 687	426 342
Comptes de régularisation	9	36 542	49 553
TOTAL ACTIF		11 177 748	12 874 963

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Opérations interbancaires et assimilées		1 379 779	2 123 904
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	1 379 779	2 123 904
Comptes créditeurs de la clientèle	12	3 230 342	4 331 046
Dettes représentées par un titre	13	238 808	142 236
Comptes de régularisation et passifs divers		398 371	486 833
Autres passifs	14	372 880	448 663
Comptes de régularisation	14	25 491	37 658
Provisions et dettes subordonnées		334 268	322 863
Provisions	15-16-17	31 591	19 004
Dettes subordonnées	18	302 677	303 859
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		37 149	37 149
Capitaux propres hors FRBG :	19	5 559 031	5 431 445
Capital souscrit		509 650	507 687
Primes d'émission		2 568 488	2 542 278
Réserves		62 895	62 699
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		1 487 645	1 398 331
Resultat en attente d'approbation / acompte sur dividendes			
Résultat de l'exercice		930 353	920 451
TOTAL PASSIF		11 177 748	12 874 963

HORS BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financements	25		4 339
Engagements de garantie	25	2 394 003	3 087 471
Engagements sur titres	25		130 970

(en milliers d'euros)		31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	25	1 750 000	1 750 000
Engagements de garantie	25		
Engagements sur titres	25		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	27	21 163	1 771
Intérêts et charges assimilés	27	-36 473	-32 407
Revenus des titres à revenu variable	28	913 971	947 671
Commissions (produits)	29	8 018	8 578
Commissions (charges)	29	-1 981	-1 776
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	3 192	6 029
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	59 732	25 219
Autres produits d'exploitation bancaire	32	24 777	19 840
Autres charges d'exploitation bancaire	32	-24 776	-19 840
Produit net bancaire		967 622	955 084
Charges générales d'exploitation	33	-67 884	-40 168
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-8	-9
Résultat brut d'exploitation		899 729	914 908
Coût du risque	34		
Résultat d'exploitation		899 729	914 908
Résultat net sur actifs immobilisés	35		
Résultat courant avant impôt		899 729	914 908
Résultat exceptionnel		-15	
Impôt sur les bénéfices	36	30 640	5 543
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
Résultat net		930 353	920 451

7.2 NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

NOTE 1 Cadre juridique et financier - Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2022

- 1.1 Cadre juridique et financier
- 1.2 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2022
- 1.3 Evénements postérieurs à l'exercice 2022

NOTE 2 Principes, méthodes comptables

- 2.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - engagements par signature
- 2.2 Portefeuille Titres
- 2.3 Immobilisations
- 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle
- 2.5 Dettes représentées par un titre
- 2.6 Provisions
- 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)
- 2.8 Opérations en devises
- 2.9 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels
- 2.10 Engagements hors bilan
- 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement
- 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi
- 2.13 Plan d'attribution d'actions et souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise

- 2.14 Charges et produits exceptionnels

- 2.15 Impôts sur les bénéfices (charge fiscale)

NOTE 3 Créances sur les établissements de Crédit - Analyse par durée restant à courir

NOTE 4 Opérations avec la clientèle

- 4.1 Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle
- 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique
- 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique
- 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agent économique

NOTE 5 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

- 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) - ventilation par grandes catégories de contrepartie
- 5.2 Ventilations des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable
- 5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle
- 5.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

NOTE 6 Tableau des titres de participation et des filiales

- 6.1 Valeur estimative des titres de participation

NOTE 7 Variation de l'actif immobilisé

- 7.1 Immobilisations financières
- 7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

NOTE 8 Actions propres

NOTE 9 Comptes de régularisation et actifs divers

NOTE 10 Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

NOTE 11 Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

NOTE 12	Comptes créditeurs de la clientèle
12.1	Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle
12.2	Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par zone géographique
12.3	Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agent économique
NOTE 13	Dettes représentées par un titre
13.1	Dettes représentées par un titre- Analyse par durée résiduelle
13.2	Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)
NOTE 14	Comptes de régularisation et passifs divers
NOTE 15	Provisions
NOTE 16	Epargne-logement
NOTE 17	Engagements sociaux - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies
NOTE 18	Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle
NOTE 19	Variation des capitaux propres (avant répartition)
NOTE 20	Composition des fonds propres
NOTE 21	Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations
NOTE 22	Opérations effectuées en devises
NOTE 23	Opérations de change, prêts et emprunts en devises
NOTE 24	Opérations sur instruments financiers à terme
24.1	Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle
24.2	Instruments financiers à terme : juste valeur
NOTE 25	Engagements donnés ou reçus
NOTE 26	Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés
NOTE 27	Produits nets d'intérêts et revenus assimilés
NOTE 28	Revenus des titres
NOTE 29	Produit net des commissions
NOTE 30	Gains ou pertes des opérations de portefeuilles de négociation
NOTE 31	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés
NOTE 32	Autres produits et charges d'exploitation bancaire
NOTE 33	Charges générales d'exploitation
33.1	Effectif par catégorie de personnel
NOTE 34	Coût du risque
NOTE 35	Résultat net sur actifs immobilisés
NOTE 36	Impôt sur les bénéfices
NOTE 37	Affectation des résultats
NOTE 38	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs
NOTE 39	Rémunération des organes de direction
NOTE 40	Honoraires des commissaires aux comptes

NOTE 1 Cadre juridique et financier - Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2022

1.1 Cadre juridique et financier

La société Amundi est une société anonyme au capital de 509 650 327,50 euros (soit 203 860 131 actions de 2,50 euros de valeur nominale).

Conformément à l'article 44 de la loi du 16 juillet 1992 portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit, Amundi a le statut d'établissement de crédit classé parmi les sociétés financières. Ce texte modifie l'article 18 de la loi bancaire 84-46 du 24 janvier 1984 et abroge l'article 99.

Dans le cadre de la loi de modernisation des activités financières n° 96-597 du 2 juillet 1997, Amundi a opté pour le statut de société financière, c'est-à-dire d'établissement de crédit.

Le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement a redéfini l'agrément d'Amundi le 19 février 2002. Amundi est agréé en qualité de société financière à délivrer des garanties en capital et/ou de performance dans le domaine de la gestion d'actifs, notamment au profit de clients du groupe Crédit Agricole ou d'OPCVM dont la gestion est assurée par celui-ci.

La société est détenue à hauteur de :

- 69,19 % par le groupe Crédit Agricole,
- 30,15 % par le public (y compris les salariés),
- 0,66 % en autodétention.

1.2 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2022

- Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe :

Le groupe Amundi a annoncé le 20 juin 2022, par voie de communiqué de presse, le lancement d'une augmentation de capital réservée aux salariés dont le principe avait été autorisé par l'assemblée générale du 10 mai 2021.

La période de souscription de cette augmentation de capital réservée aux salariés s'est achevée le 28 juin 2022.

Près de 2 000 collaborateurs issus de 15 pays ont participé à cette augmentation de capital en souscrivant à 785 480 actions nouvelles (soit 0,4 % du capital) pour un montant global de 28,6 millions d'euros.

Cette augmentation de capital est intervenue le 26 juillet 2022 en portant le nombre d'actions composant le capital d'Amundi à 203 860 131 actions. Ainsi les salariés du groupe détiennent 1,2% du capital contre 0,8% auparavant.

- Programme de rachat d'actions :

Le 29 juillet 2022, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 18 mai 2022, le groupe Amundi a annoncé par voie de communiqué de presse le lancement d'un programme de rachat d'actions destiné à couvrir les plans d'actions de performance déjà attribués par le groupe.

Ce programme de rachat s'est finalisé le 27 septembre 2022 avec l'acquisition de 1 million d'actions, soit environ 0,5% du capital social.

1.3 Evénements postérieurs à l'exercice 2022

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture de l'exercice, pris en compte en comptabilité ou non, n'est intervenu.

NOTE 2 Principes, méthodes comptables

La présentation des états financiers d'Amundi est conforme aux dispositions ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Il n'y a pas de changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Amundi et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au groupe Amundi ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, opérations internes au Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après :

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes permet d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

Amundi constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant l'évolution du niveau de risque de crédit attendue.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis un an au moins,
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- Il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.
- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.

Parmi les encours douteux, Amundi distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné *dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine*. Dans ce cas, et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Amundi par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque les effets de désactualisations des dépréciations.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Amundi le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.2 Portefeuille-titres

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC N° 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- Soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- Soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- Les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- Les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

- Les titres empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassé en « titres de transaction prêtés ») dans le cadre des opérations de prêts / emprunts classés en titres de transaction et compensés avec les dettes représentatives de titres empruntés inscrites au passif du bilan.

Hormis dans les cas prévus par le règlement ANC 2014-07, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent.

Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour la valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme

d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de mêmes nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique " solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés " du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Amundi dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans les entreprises liées) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou de la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrés sous la rubrique " Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés " du compte de résultat.

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- Si le marché sur lequel est négocié le titre n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Amundi détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Amundi utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Amundi enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Amundi n'a pas opéré, en 2022, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par Amundi, dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont enregistrées à l'actif du bilan dans un portefeuille de transaction pour leur valeur d'inventaire.

Les actions propres rachetées par Amundi dans le cadre de la couverture des plans d'attribution d'actions gratuites sont enregistrées dans un portefeuille de placement. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat, à l'exception des opérations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés selon le règlement ANC 2014-07.

2.3 Immobilisations

Amundi applique le règlement 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est à dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus par Amundi à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Installations techniques et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- Autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

2.6 Provisions

Amundi applique le règlement 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Les fonds sont constitués par Amundi à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relève de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2022 le solde de ce compte est de 37 148 962,00 euros.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Au 31 décembre 2022, les engagements financiers à terme s'élèvent à 432 948 milliers d'euros.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC N° 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07)

- Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction au sens du règlement ANC 2014-07.

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, Amundi intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - Credit Valuation Adjustment)CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue d'Amundi.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels.
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS Single Name de contreparties de même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

Les produits et charges relatifs aux instruments négociés dans le cadre d'opérations complexes, notamment émissions d'obligations structurées, sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan.

2.9 Opérations en devises

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, Amundi a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour amundi.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion ainsi que l'intéressement sont constatés dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Economique et Sociale » (Amundi, Amundi AM, Amundi ITS, Amundi Finance, Amundi ESR, Amundi Immobilier, Amundi Intermédiation, Amundi Private Equity Funds, Etoile Gestion, BFT IM, Société Générale Gestion, CPR AM et Amundi Transition Energétique). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre.

La participation et l'intéressement figurent dans les frais de personnel.

Les salariés mis à disposition par Crédit Agricole S.A. bénéficient des accords signés dans le cadre de l'UES de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes.

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régime à prestations définies

Amundi a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, Amundi provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée

Depuis 2021, Amundi applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19).

Les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,51 %.
- Une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,93 %.

A l'intérieur du Groupe Amundi, Amundi AM a formalisé un contrat d'assurance « Indemnités Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre Amundi et les filiales de l'UES ont été signées. Cette externalisation des « IFC » se traduit par un transfert d'une partie de la provision de passif qui existait dans les comptes vers le contrat PREDICA.

Le solde non externalisé reste inscrit en provision de passif.

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Amundi n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Plan d'attribution d'actions et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise

Plan d'attribution d'actions

Des plans d'attributions d'actions de performance accordées à certaines catégories de salariés ont été mis en place. Ces actions, livrées au terme d'une période d'acquisition entre 1 et 5 ans, font préalablement l'objet d'un rachat. Elles feront l'objet d'une refacturation aux sociétés employeuses du groupe lors de la livraison des actions. Ces plans d'attributions sont décrits ci-dessous :

<i>Plans d'attributions d'actions de performance</i>			
Date de l'assemblée générale autorisant le plan	16/05/2019	10/05/2021	10/05/2021
Date du conseil d'administration	28/04/2021	28/04/2022	28/04/2022
Date d'attribution des actions	28/04/2021	28/04/2022	18/05/2022
Nombre d'actions attribuées	341 180	465 270	8 160
Modalités de règlement	Actions Amundi	Actions Amundi	Actions Amundi
Période d'acquisition des droits	28/04/2021 02/05/2024	28/04/2022 02/05/2025	28/04/2022 03/05/2027
Conditions de performance (1)	Oui	Oui	Oui
Conditions de présence	Oui	Oui	Oui
Actions restantes au 31 décembre 2021 (2)	331 700	-	-
<i>Actions attribuées au cours de la période</i>		465 270	8 160
<i>Actions livrées au cours de la période</i>	-	-	-
<i>Actions annulées ou caduques au cours de la période</i>	6 770	5 830	-
Actions restantes au 31 décembre 2022 (2)	324 930	459 440	8 160
Juste valeur d'une action			
<i>Tranche 1</i>	62,88 euros	45,47 euros	53,60 euros
<i>Tranche 2</i>	n.a.	n.a.	49,62 euros
<i>Tranche 3</i>	n.a.	n.a.	45,47 euros
<i>Tranche 4</i>	n.a.	n.a.	41,08 euros
<i>Tranche 5</i>	n.a.	n.a.	36,76 euros

(1) Les conditions de performance sont basées sur le résultat net part du groupe (RNPG), le niveau de collecte, le coefficient d'exploitation du groupe ainsi que, à partir du plan attribué le 28 avril 2021, l'atteinte d'objectifs s'inscrivant dans la politique ESG du groupe.

(2) Quantité d'actions sur la base d'une réalisation des conditions de performance à 100%

Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 30%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'inaccessibilité de cinq ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes d'Amundi.

2.15 Impôts sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Amundi a mis en place depuis 2010 un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2019, 16 entités avaient signé une convention d'intégration fiscale avec Amundi. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Suite à la signature, le 15 avril 2010, d'une convention d'intégration fiscale, Amundi est tête de groupe d'intégration fiscale. Ce groupe, en plus d'Amundi S.A, est composé des 15 sociétés suivantes (Etoile Gestion ayant fusionné avec Société Générale Gestion le 31 décembre 2022) :

- CPR Asset Management
- Amundi Finance
- Amundi Intermédiation
- Société Générale Gestion
- Amundi AM
- Amundi Immobilier
- Amundi Private Equity Funds
- Amundi ESR
- Amundi Finance Emissions
- LCL Emissions
- BFT Invest Manager
- Amundi India Holding
- Amundi Ventures
- Valinter 19
- Valinter 20

Note 3 Créances sur les établissements de crédit – Analyse par durée restant à courir

(en milliers d'euros)	31/12/2022							31/12/2021
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
· à vue	1 216 953				1 216 953	72	1 217 025	2 719 663
· à terme	394 000	265 006	171 233	1 000	831 239	2 298	833 536	582 415
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés		100 000			100 000	8	100 008	100 008
Total	1 610 953	365 006	171 233	1 000	2 148 192	2 378	2 150 570	3 402 087
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN	1 610 953	365 006	171 233	1 000	2 148 192	2 378	2 150 570	3 402 087
Comptes ordinaires						4 248	4 248	
Comptes et avances à terme								
Total						4 248	4 248	
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN						4 248	4 248	
TOTAL	1 610 953	365 006	171 233	1 000	2 148 192	6 626	2 154 818	3 402 087

Note 4 Opérations avec la clientèle

4.1 Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/2022							31/12/2021
	<3 mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales								
Autres concours à la clientèle	218 562	4 000	19 300		241 862	70	241 931	299 509
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs								
Dépréciations								
Valeur nette au bilan	218 562	4 000	19 300		241 862	70	241 931	299 509

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
France (y compris DOM-TOM)	228 700	290 700
Autres pays de L'U.E.	4 000	8 809
Autres pays d'Europe	9 162	
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et Latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Organismes internationaux		
Total en principal	241 862	299 509
Créances rattachées	70	
Dépréciations		
Valeurs nettes au bilan	241 931	299 509

4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

En milliers d'euros	31/12/2022				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	228 700				
Autres pays de L'U.E.	4 000				
Autres pays d'Europe					
Amérique du Nord					
Amérique Centrale et Latine					
Afrique et Moyen-Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
Organismes internationaux					
Créances rattachées	70				
Valeur au bilan	241 931				

31/12/2021

En milliers d'euros	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	290 700				
Autres pays de L'U.E.	8 809				
Autres pays d'Europe					
Amérique du Nord					
Amérique Centrale et Latine					
Afrique et Moyen-Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
Organismes internationaux					
Créances rattachées					
Valeur au bilan	299 509				

4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agent économique

En milliers d'euros	31/12/2022				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers					
Agriculteurs					
Autres professionnels					
Société financières	108 762				
Entreprises	133 100				
Collectivités publiques					
Autres agents économiques					
Créances rattachées	70				
Valeur au bilan	241 931				

31/12/2021

En milliers d'euros	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers					
Agriculteurs					
Autres professionnels					
Société financières	210 309				
Entreprises	89 200				
Collectivités publiques					
Autres agents économiques					
Créances rattachées					
Valeur au bilan	299 509				

Note 5 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

En milliers d'euros	31/12/2022					31/12/2021
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :						
· dont surcote restant à amortir						
· dont décote restant à amortir						
Créances rattachées						
Dépréciations						
Valeur nette au bilan						
Obligations et autres titres à revenu fixe :		68 208		125 000	193 208	196 212
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		68 208		125 000	193 208	196 212
· dont surcote restant à amortir						
· dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		246			246	2
Dépréciations		-99			-99	-2
Valeur nette au bilan		68 355		125 000	193 355	196 212
Actions et autres titres à revenu variable	5 314	1 346 438			1 351 751	1 820 014
Créances rattachées						
Dépréciations		-35 191			-35 191	-37 241
Valeur nette au bilan	5 314	1 311 246			1 316 560	1 782 773
Total	5 314	1 379 601		125 000	1 509 915	1 978 985
Valeurs estimatives	5 314	1 393 584		125 000	1 523 898	2 004 427

La valeur estimée des plus values latentes sur le portefeuille de placement s'élève à **14 115 milliers** d'euros au 31 décembre 2022.
La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – ventilation par grandes catégories de contrepartie

	Encours nets 31/12/2022	Encours nets 31/12/2021
En milliers d'euros		
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	193 208	196 212
Sociétés financières	1 351 038	1 819 234
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	714	780
Divers et non ventilés		
Total en principal	1 544 959	2 016 226
Créances rattachées	246	2
Dépréciations	-35 290	-37 243
Valeurs nettes au bilan	1 509 915	1 978 985

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2022				31/12/2021			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés			5 633	5 633			11 205	11 205
Titres non cotés	193 208		1 346 118	1 539 326	196 212		1 808 809	2 005 021
Créances rattachées	246			246	2			2
Dépréciations	-99		-35 191	-35 290	-2		-37 241	-37 243
Valeurs nettes au bilan	193 355		1 316 560	1 509 915	196 212		1 782 773	1 978 985

5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/2022						31/12/2021	
	<3mois	>3mois <1an	>1an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute				193 208	193 208	246	193 454	196 214
Dépréciations				-99	-99		-99	-2
Valeur nette au bilan				193 109	193 109	246	193 355	196 212
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute								
Dépréciations								
Valeur nette au bilan								

5.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique

En milliers d'euros	Encours nets	Encours nets
	31/12/2022	31/12/2021
France (y compris DOM-TOM)	68 208	71 212
Autres pays de l'U.E.	125 000	125 000
Autres pays de l'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et du sud		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total en principal	193 208	196 212
Créances rattachées	246	2
Dépréciations	-99	-2
VALEUR NETTE AU BILAN	193 355	196 212

Note 6 Tableau des titres de participation et des filiales

Montants exprimés en milliers d'euros.	informations financières				Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Société	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part de capital détenue (en %)	valeur brute					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital d'AMUNDI SA											
1) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (plus de 50% du capital)											
2) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (10 à 50% du capital)											
AMUNDI FINANCE	EUR	40 320	548 162	23,87%	227 357	227 357	100 000		170 600	139 981	29 104
3) Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50% du capital)											
AMUNDI AM	EUR	1143616	4874 661	100,00%	5323774	5323 774			1557528	944318	649 574
SOCIETE GENERALE GESTION (1)	EUR	567 034	72 841	100,00%	737 437	737 437			339 254	72 192	43 950
CPR ASSET MANAGEMENT	EUR	53 446	39 779	86,36%	99 563	99 563			385 269	115 159	103 850
AMUNDI IMMOBILIER	EUR	16 685	39 979	99,99%	63 989	63 989			179 554	63 939	56 868
AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS	EUR	12 394	53 705	59,93%	33 998	33 998			38 714	20 752	10 177
BFT GESTION	EUR	1 600	13 799	99,99%	60 374	60 374			57 715	10 577	14 218
4) Autres participations (10 à 50% du capital)											
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieur à 1% du capital de Amundi (2)											
	EUR				4 064	2 381					
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					6550997	6548874					

(1) Les filiales Société Générale Gestion et Etoile Gestion ont fusionné le 31/12/2022

(2) La prise de participation sur la filiale Amundi IT Services est passée à 99.99% au 31/12/2022.

L'information « résultat du dernier exercice » concerne le résultat de l'exercice en cours.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022		31/12/2021	
	valeur au bilan	Valeur estimative	valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
· Titres non cotés	6 550 997	6 548 874	6 546 976	6 546 646
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations	-2 123		-330	
Valeur nette au bilan	6 548 874	6 548 874	6 546 646	6 546 646
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
· Titres non cotés				
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
Sous-total titres de participation				
Autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés				
· Titres cotés	286 926	231 966	286 926	155 139
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations	-54 960		-131 787	
Sous-total autres titres détenus à long terme	231 966	231 966	155 139	155 139
Valeur nette au bilan	231 966	231 966	155 139	155 139
Total des titres de participation	6 780 840	6 780 840	6 701 785	6 701 785

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022		31/12/2021	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
TOTAL VALEURS BRUTES				
Titres non cotés	6 550 997	6 548 874	6 546 976	6 546 646
Titres cotés	286 926	231 966	286 926	155 139
TOTAL	6 837 923	6 780 840	6 833 902	6 701 785

Note 7 Variation de l'actif immobilisé

7.1 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2022	Augmentations (Acquisitions) (1)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2022
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	6 546 976	4 022			6 550 997
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-330	-1 827	33		-2 124
VALEUR NETTE AU BILAN	6 546 646	2 195	33		6 548 874
Titres de participation					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	286 926				286 926
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-131 787	76 827			-54 960
VALEUR NETTE AU BILAN	155 139	76 827			231 966
TOTAL	6 701 785	79 022	33		6 780 480

7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2022	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2022
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	91			-1	90
Amortissements et dépréciations	-51	-9			-60
VALEUR NETTE AU BILAN	40	-9		-1	30
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	420				420
Amortissements et dépréciations	-420				-420
VALEUR NETTE AU BILAN					
TOTAL	40	-9		-1	30

Note 8 Actions propres

	31/12/2022				31/12/2021
	Titres de transaction	Titres de placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre	153 707	1 189 772		1 343 479	255 745
(en milliers d'euros)					
Valeurs comptables	8 146	62 840		70 986	16 662
Valeurs de marché	8 146	62 840		70 986	16 662

Les actions propres détenues dans la cadre d'un contrat de liquidité sont comptabilisées en portefeuille de transaction,
Les actions propres détenues dans la cadre de la couverture d'un plan d'attributions d'actions sont comptabilisées en portefeuille de placement.

Note 9 Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	8 788	4 942
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	373 899	421 400
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement		
Valeur nette au bilan	382 687	426 342
Compte de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert		
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres produits à recevoir	34 441	46 571
Charges constatées d'avance	228	229
Charges à répartir	1 822	2 406
Autres comptes de régularisation	51	346
Valeur nette au bilan	36 542	49 553
Total	419 229	475 894

(1) les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 1 863 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 10 Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2021	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2022
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle						
Sur opérations sur titres	169 360	16 046	-93 803		770	92 374
Sur valeurs immobilisées						
Sur autres Actifs						
Total	169 360	16 046	-93 803		770	92 374

Note 11 Dettes envers les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2022						31/12/2021
	≤ 3mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Etablissements de crédit							
Comptes et emprunts :							
· à vue	120 710				120 710	13	478 481
· à terme	389 707	100 000	767 072		1 256 779	2 277	1 645 423
Valeurs données en pension							
Titres donnés en pension livrée							
VALEUR AU BILAN	510 417	100 000	767 072		1 377 489	2 290	2 123 904

Note 12 Comptes créditeurs de la clientèle

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2022						31/12/2021
	< 3mois	> 3mois < 1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Comptes ordinaires créditeurs							
Comptes d'épargne à régime spécial :							
· à vue							
· à terme							
Autres dettes envers la clientèle	282 200	199 500	2 742 400		3 224 100	6 242	4 331 046
· à vue	32 200				32 200	3	45 400
· à terme	250 000	199 500	2 742 400		3 191 900	6 239	4 285 646
Valeurs données en pension livrée							
VALEUR AU BILAN	282 200	199 500	2 742 400		3 224 100	6 242	4 331 046

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
France (y compris DOM-TOM)	2 774 600	3 980 000
Autres pays de l'U.E.	449 500	351 000
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et Latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	3 224 100	4 331 000
Dettes rattachées	6 242	46
Valeurs au bilan	3 230 342	4 331 046

12.3 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Particuliers		
Agriculteurs		
Autres professionnels		
Sociétés financières	3 224 100	4 331 000
Entreprises		
Collectivités publiques		
Autres agents économiques		
Total en principal	3 224 100	4 331 000
Dettes rattachées	6 242	46
VALEUR AU BILAN	3 230 342	4 331 046

Note 13 Dettes représentées par un titre

13.1 Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2022							31/12/2021
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	total
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables		10 712	166 646	61 430	238 788	20	238 808	142 236
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR AU BILAN		10 712	166 646	61 430	238 788	20	238 808	142 236

13.2 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

Néant

Note 14 Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	10 147	7 345
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	362 733	441 317
Versements restant à effectuer sur titres		
Valeur au bilan	372 880	448 663
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert		
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	449	
- Produits constatés d'avance		
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	250	
- Autres charges à payer	24 535	34 291
- Autres comptes de régularisation	257	3 367
Valeur au bilan	25 491	37 658
TOTAL	398 371	486 321

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

Note 15 Provisions

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2022
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés		69				69
Pour autres engagements sociaux						
Pour risques d'exécution des engagements par signature						
Pour litiges fiscaux						
Pour autres litiges						
Pour risques pays						
Pour risques de crédit						
Pour restructurations						
Pour impôts						
Sur participations						
Pour risques opérationnels						
Autres provisions	19 004	12 518				31 522
VALEUR AU BILAN	19 004	12 587				31 591

Note 16 Epargne-logement

Néant

Note 17 Engagements sociaux - Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dette actuarielle au 31/12/N-1	477	517
Coûts des services rendus sur la période	32	29
Effet de l'actualisation		
Cotisations employés Modifications, réductions et liquidations de régime		-58
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-104	
(Gains) / pertes actuariels	466	-11
Dette actuarielle au 31/12/N	871	477

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	930	872
Rendement attendu des actifs	8	8
Gains/pertes actuariels	-31	50
Cotisation de l'employeur		
Cotisation de l'employé Modification/réduction/liquidation de régime		-58
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées par le fonds	-104	
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31/12/N	803	930

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Coûts des services rendus sur la période	33	29
Coût financier	4	4
Rendement attendu des actifs sur la période		
Amortissement du coût des services passés		
Autres gains ou pertes		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	37	33

Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dette actuarielle au 31/12/N	871	477
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs en fin de période	-803	-930
Position nette (passif)/actifs au 31/12/N	-68	-453

Note 18 Dettes subordonnées – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2022						31/12/2021	
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme			200 000	100 000	300 000	2 677	302 677	303 859
Euro			200 000	100 000	300 000	2 677	302 677	303 859
Dollar								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée								
C/C bloqués des Caisses Locales								
Dépôts Gtie à caractère mutuel								
VALEURS AU BILAN			200 000	100 000	300 000	2 677	302 677	303 859

Note 19 Variation des capitaux propres (avant répartition)

(en milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2021	507 687	4 003 307			920 451	5 431 445
Dividendes versés au titre de 2021		-920 451				-920 451
Variation de capital	1 963					1 963
Variation des primes et réserves		26 407				26 407
Affectation du résultat social		920 451			-920 451	
Report à nouveau		89 314				89 314
Résultat de l'exercice 2022					930 353	930 353
Autres variations						
Solde au 31 décembre 2022	509 650	4 119 028			930 353	5 559 031

Le capital social est composé de 203 860 131 actions de 2,50 euros de valeur nominale.

Note 20 Composition des fonds propres

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres	5 559 031	5 431 445
Fonds pour risques bancaires généraux	37 149	37 149
Dettes subordonnées et titres participatifs	302 677	303 859
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	5 898 857	5 772 453

Note 21 Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2022 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde au 31 décembre 2021 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	1 962 271	2 818 661
sur les établissements de crédit et institutions financières	1 651 984	2 447 939
sur la clientèle	241 931	299 509
Obligations et autres titres à revenu fixe	68 355	71 212
Dettes	4 912 798	6 758 808
Sur les établissements de crédits et institutions financières	1 379 779	2 123 904
Sur la clientèle	3 230 342	4 331 046
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	302 677	303 859
Engagements donnés		4 339
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		4 339
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

Note 22 Opérations effectuées en devises

(en milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	10 942 379	11 119 390	12 717 095	12 827 063
Autres devises de l'Union Europ.	71	19 035	74	19 742
Franc Suisse				
Dollar	3 322	36 480	2 638	25 500
Yen	231 972	1	155 145	1
Autres devises	5	2 843	10	2 657
Total	11 177 749	11 177 749	12 874 963	12 874 963

Note 23 Opérations de change, prêts et emprunts en devises

(en milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme				
Devises				
Euros				
Prêts et emprunts en devises	29 707		27 960	
TOTAL	29 707		27 960	

Note 24 Opérations sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	10 000	267 364	277 364	181 982
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	10 000	267 364	277 364	181 982
Swaps de taux d'intérêt	10 000		10 000	
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change		38 576	38 576	39 746
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		228 788	228 788	142 236
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		194 160	194 160	118 890
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Opérations de gré à gré		194 160	194 160	118 890
Options de swap de taux :				
* Achetés				
* Vendus				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments de taux de change à terme :				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
* Achetés		194 160	194 160	118 890

* Vendus				
Autres instruments à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit :				
* Achetés				
* Vendus				
TOTAL	10 000	461 524	471 524	300 872

(1) : Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

Note 24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2022			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
FRA									
Swaps de taux d'intérêt		6 000	4 000		6 000	4 000			
Swaps de devises									
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices	10 712	122 876	95 200	10 712	122 876	95 200			
Opérations conditionnelles sur actions et indices	21 424	145 426	27 310	21 424	145 426	27 310			
Dérivés sur actions, indices boursier									
Sous total	32 136	274 302	126 510	32 136	274 302	126 510			
Opérations de change à terme			38 576			38 576			
Total général	32 136	274 302	165 086	32 136	274 302	165 086			

Note 24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Juste valeur	Encours notionnel	Juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
FRA				
Swaps de taux d'intérêt	2	10 000		
Swaps de devises				
Caps, Floors, Collars				
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	-10 399	422 948	-6 999	261 126
Sous total	-10 397	432 948	-6 999	261 126
Opérations de change à terme	-52	38 576	-31	39 746
TOTAL	-10 449	471 524	-7 030	300 872

Note 25 Engagements donnés ou recus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES	2 394 003	3 222 780
Engagements de financement		4 339
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
- Ouverture de crédits confirmés		
- Autres engagements en faveur de la clientèle		4 339
Engagements de garantie	2 394 003	3 087 471
Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
- Autres garanties		
Engagements d'ordre de la clientèle	2 394 003	3 087 471
- Cautions immobilières		
- garanties financières		
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	2 394 003	3 087 471
Engagements sur titres		130 970
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner		130 970
ENGAGEMENTS RECUS	1 750 000	1 750 000
Engagements de financement	1 750 000	1 750 000
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 750 000	1 750 000
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

Note 26 Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	-1 358		-1 358	-2 057		-2 057
Risques sur les autres contreparties						
Total avant effet des accords de compensation	-1 358		-1 358	-2 057		-2 057
Dont risques sur contrats de :						
taux d'intérêt, change et matières premières	2		2			
Dérivés actions et sur indices	-1 360		-1 360	-2 057		- 2057
Total avant effet des accords de compensation	-1 358		-1 358	-2 057		-2 057
Incidences des accords de compensation						
Total après effet des accords de compensation	-1 358		-1 358	-2 057		-2 057

Note 27 Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
sur opérations avec les établissements de crédit	15 180	1 505
Sur opérations avec la clientèle	887	
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 765	152
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Autres intérêts et produits assimilés	331	114
Intérêts et produits assimilés	21 163	1 771
Sur opérations avec les établissements de crédit (1)	-20 318	-26 186
Sur opérations avec la clientèle	-6 927	-108
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-4 462	-1 561
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-3 263	-2 594
Autres intérêts et charges assimilées	-1 502	-1 958
Intérêts et charges assimilées	-36 473	-32 407
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	-15 310	-30 636

(1) Dont 6 895 milliers d'euros au titre des charges relatives aux dettes subordonnées

Note 28 Revenus des titres

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Titres de placement		
Livret de développement durable		
Titres d'investissement		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres fixes		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	913 666	945 822
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	305	1 849
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres variables	913 971	947 671
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	913 971	947 671

⋮

Note 29 Produit net des commissions

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit						
Sur opérations avec la clientèle						
Sur opérations sur titres	10	-1 981	-1 971		-1 776	-1 776
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	8 008		8 008	8 578		8 578
Sur prestations de services financiers						
Provision pour risques sur commissions						
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	8 018	-1 981	6 037	8 578	-1 776	6 801

Note 30 Gains ou pertes des opérations de portefeuilles de négociation

	31/12/2022	31/12/2021
Solde des opérations sur titres de transaction	-2 077	997
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés		
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	5 268	5 032
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	3 192	6 029

Note 31 Gains ou pertes des opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-16 046	-3 185
Reprises de dépréciations	93 803	31 212
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	77 757	28 027
Plus-values de cession réalisées	521	7 841
Moins-values de cession réalisées	-18 545	-10 649
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-18 024	-2 808
Solde des opérations sur titres de placement	59 732	25 219
Titre de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTE SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	59 732	25 219

Note 32 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits divers		
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	24 777	19 840
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	24 777	19 840
Charges diverses		
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	-24 776	-19 840
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	-24 776	-19 840
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1	

Note 33 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-5 408	-4 495
Charges sociales	-1 628	-1 704
Intéressement et participation	-150	-115
Impôts et taxes sur rémunérations	-555	-327
Total des charges de personnel	-7 741	-6 641
Refacturation et transferts de charges de personnel	9	10
Frais de personnel nets	-7 732	-6 631
Frais administratifs		
Impôts et taxes (1)	-4 980	-3 505
Services extérieurs et autres frais administratifs	-56 945	-31 418
Total des charges administratives	-61 925	-34 923
Refacturation et transferts de charges administratives	1 772	1 386
Frais administratifs nets	-60 152	-33 537
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-67 884	-40 168

(1) Dont 3 175 milliers d'euros au titre du fonds de résolution.

33.1 Effectif par catégorie de personnel

(en effectif moyen du personnel)	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	10	9
Non-cadres	1	
TOTAL	11	9
<i>Dont : France</i>	11	9
<i>Etranger</i>		
<i>Dont personnel mis à disposition</i>		

Note 34 Coût du risque

Néant

Note 35 Résultat net sur actifs immobilisés

Néant

Note 36 Impôt sur les bénéfices

Amundi est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale formé depuis l'exercice clos le 31 décembre 2010. Le bénéfice fiscal du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 550 694 354 euros.

Aucun déficit reportable n'a été constaté au niveau du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La somme des impôts sur les bénéfices générés par les sociétés du périmètre et constatée en produit chez la société mère est de 171 867 469 euros.

La dette d'impôt dû au Trésor public pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 par la société tête de groupe s'élève à 141 695 080 euros au titre de l'impôt sur les sociétés.

Individuellement et en l'absence d'intégration fiscale, Amundi n'aurait pas payé d'impôt au 31 décembre 2022.

Conventionnellement, les filiales supportent la charge d'impôt sur les bénéfices qu'elles auraient subi en l'absence du régime d'intégration fiscale.

Note 37 Affectation des résultats

	(en euros)
Bénéfice de l'exercice	930 353 292
affectation Réserve légale	0
Report à nouveau antérieur	1 487 644 754
Total (bénéfice distribuable)	2 417 998 046
Affectation	0
Distribution Dividende	835 826 537
Report à nouveau après affectation	1 582 171 509
Total	2 417 998 046

Ces éléments sont présentés sur la base de l'affectation qui sera proposée à l'Assemblée Générale du 15 mai 2023.

Note 38 Implantations dans les états ou territoires non coopératifs

Néant

Note 39 Rémunération des organes de direction

Amundi a versé 2 052 millions d'euros de rémunération aux membres des organes de direction.

Au cours de l'exercice, il n'a été accordé aucune avance et aucun crédit aux membres des organes d'administration ou de direction, et aucun engagement n'a été pris pour leur compte au titre d'une garantie quelconque.

Les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du conseil d'administration sont présentés dans le chapitre 2.5.6 "rémunération des administrateurs" du document d'enregistrement universel.

Note 40 Honoraires des commissaires aux comptes

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale du groupe Amundi. En conséquence, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe Amundi.